

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : SUIGEN ROTA COLI, EMULSION INJECTABLE POUR PORCS, Emulsion injectable

Titulaire : VIRBAC

Composition : escherichia coli-inactivé, rotavirus porcin-inactivé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/5701353 0/2022

Date de décision : 28/06/2022